

Le Pavé dans la Mare

ÉLU(e)S **CAP CDG30 CTP**

Journal des représentants C.G.T. élu(e)s au Centre De Gestion du Gard
paraissant irrégulièrement à l'improviste

ÉDITERRITORIAL

LES ELUS ET LES ZÉLÉS

Si certains élus ne respectent pas la réglementation statutaire, c'est peut être volontaire mais, parfois, involontaire. En effet, beaucoup «délèguent» la gestion complexe du personnel à leur DGS (Directeur Général des Services), leur SG (Secrétaire Général), leur Secrétaire de Mairie, leur DST (Directeur des Services Techniques) leur responsable des Ressources Humaines (DRH ou autres) ou, plus généralement, à certains de leurs chefs de service. Et là, malheureusement, ces élus se trouvent conseillés par des zélés qui appliquent (ou croient appliquer) et interprètent notre Statut de la pire des manières.

De trop nombreux agents se plaignent de ces hiérarchies zélées. Elles oublient qu'elles sont aussi et avant tout des agents territoriaux, avec des responsabilités certes, mais abusant de leur position de «chef». Elles vont parfois jusqu'à anticiper les mauvaises idées de leur élu du moment. Et oui, du moment, car ils oublient que les élus passent et que les fonctionnaires restent, et que de nouveaux élus peuvent à tout moment «disgracier» ces zélés qui, du coup, perdent leurs ailes (ndlr : oui d'accord, ce jeu de mots ne vole pas bien haut !!!). Certains de ces «placardisés» ont même le culot d'interpeller la CGT (qui a une organisation spécifique agents d'encadrement : l'UFICT CGT) pour être défendus ! Le zélé a souvent la mémoire courte...

Pour certains d'entre eux, ce zèle cache parfois une incompétence, avec l'autoritarisme et la rétention d'informations qui en découlent. Cela ne dédouane pas pour autant les Maires ou Présidents qui se reposent un peu trop sur eux, car ils ont toujours, quoiqu'il en soit, l'autorité et la décision finale. Mais combien d'élus se montrent surpris, honnêtement ou pas, des conséquences parfois désastreuses sur leur personnel ? Certains pourraient aussi se poser la question de la qualité de leurs collaborateurs quand ils les recrutent «clientélistement» dans l'irrespect total du Statut. Il n'y a qu'à voir le nombre important de «responsables» classés au grade d'Adjoint administratif ou technique de 2ème classe ou, pire, contractuels : sous-payer indicièrement un agent, en lui allouant parfois un régime indemnitaire supprimable à tout moment, c'est la porte ouverte vers des zélés corvéables à merci !!! Un exemple surprenant : voir annexe page 4

Faire face à ses responsabilités, c'est le lot normal de tous ces «territoriaux», avec leur position parfois inconfortable d'être entre le marteau et l'enclume. Mais les zélés oublient trop souvent les 1ères qualités de leur fonction : l'humilité et la tolérance !

Rappelons-leur que, dans la vie, la roue tourne et peut apporter des remèdes définitifs aux gonflements de crânes et de chevilles !

Signé : nous tous bien sur,
dont un DGS et un DST

Réunion de secrétaires



après la réforme des retraites

Coordonnées

Générales

Territoriales

Contacts permanents :

Coordination Départementale
Bourse du travail – Nîmes
du lundi au vendredi :
04 66 76 23 27 ou 37

Courriels :

cgt.territoriauxgard@laposte.net ou
cgt.csd.gard@orange.fr

Didier ROUX : Secrétaire

Alain CARA : Trésorier

<http://csd.cgt30.over-blog.com>

Site Union Locale Nîmes :

<http://www.cgt-nimes.fr/ul-nimes/>

Site Union Locale Alès :

<http://cgt.ales.over-blog.com/>

Elus CAP :

A : 06 48 66 34 19 ou 06 71 22 98 50

B : 06 48 66 35 18

C : 06 48 66 35 44 ou 3395

Elus CTP CDG:

06 48 66 33 98

Elus CTP Locaux :

06 48 66 35 26 ou 36 56

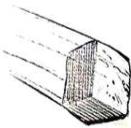
Commission de réforme Catégorie C

Christophe COMBE

tél : 07.77.07.24.60

christophec30220@laposte.net

Les Elus CGT au Centre de Gestion
vous souhaite une excellente et
heureuse année 2011,
PAVEe que de bonnes intentions !



LE PAVÉ ÉCLABOUSSE

Le Pavé N° 3, après ses prédécesseurs, a fait des vagues (et c'est un de ses buts après tout), notamment à Aimargues, où des opposants à la politique municipale, l'ont diffusé dans un supermarché local.

Que les choses soient claires : le Pavé est diffusé par et pour les agents territoriaux, directement ou par l'intermédiaire de leurs collectivités. S'il est instrumentalisé à des fins de politique locale, ce n'est évidemment pas avec notre accord ni notre soutien. Nous n'avons pas d'états d'âmes concernant les maires qu'il est amené à «épingle». Que les élus en question soient de droite, de gauche, syndicalistes ou pas, salariés, retraités, du privé ou du public, peu importe : s'ils ne sont pas respectueux de leurs agents et de notre statut, ils auront l'honneur de nos rubriques ! Et si ces «dénonciations» par nos soins sont utilisées pour des intérêts partisans, c'est regrettable mais ne peut nous être imputé. Les seuls responsables sont bien les «caftés» eux-mêmes dont certains osent même dire que le Pavé «roule» pour leur opposition municipale... D'abord, un Pavé, par définition, cela ne roule pas, mais s'il est récupéré par certains, pas toujours «pavés» de bonnes intentions d'ailleurs, c'est regrettable, mais il fallait y penser avant ! Cela nous confirme que certains édiles n'aiment pas la publicité hors de leur mare aux canards locale. C'est **PA VE** ritablement étonnant !!!

HELP ! : Rédacteurs, Grilles, Salaires

La Fédération CGT des Services publics a obtenu la validité sans limitation de temps de l'examen professionnel de rédacteur. Rappel : le gouvernement avait limité cette validité jusqu'à décembre 2011.

Par contre, l'Association des Maires de France (AMF) continue à mettre son veto à la proposition de la CGT de pouvoir nommer hors quotas les lauréats de l'examen professionnel de rédacteur à ce grade. De nombreux employeurs sont favorables à la proposition de la CGT. Le gouvernement ne peut plus continuer à se retrancher derrière l'AMF, qui n'a aucune capacité légale à négocier et à représenter l'ensemble des employeurs publics locaux, pour refuser de prendre en compte notre demande.

Nous invitons tous les agents concernés à interpeller leurs employeurs afin que ces derniers se positionnent clairement pour la nomination hors quotas des lauréats de l'examen professionnel de rédacteur à ce grade.

Plus généralement, ne pensez-vous pas qu'une réforme ambitieuse des grilles indiciaires et de rémunération de la Fonction publique est la seule réponse véritable à la nécessaire reconnaissance des qualifications et à l'urgence d'une augmentation des salaires ?

La CGT le pense, mais un peu seule !!!



LES LANCEURS DE PAVE sont allés au charbon et ont une drôle de mine, aux Salles du Gardon, chez un Maire de la liste blanche (cf. rubrique «Le Mal de Maire» page 3)

CTP Actualités

DIMINUTION TEMPS DE TRAVAIL : PERTE DE LA RETRAITE C.N.R.A.C.L. ?

Nous sommes souvent saisis en C.T.P Départemental de dossiers de demande de diminution de temps de travail et notamment d'Agents affectés dans les Écoles Maternelles, suite à l'aménagement de la semaine scolaire.

Ces dossiers appellent de notre part plusieurs remarques :

- 1/ Ces diminutions de temps scolaire ne doivent pas entraîner des réductions du temps de travail des agents. En effet ceux-ci peuvent très bien être employés à d'autres tâches (travail de préparation, nettoyage, etc...)
- 2/ Une réduction pourrait entraîner un temps de travail inférieur au minimum exigible pour l'affiliation au Régime de Retraite des Titulaires C.N.R.A.C.L. (**28 HEURES HEBDOMADAIRES**)

A la demande des Élus C.G.T plusieurs dossiers qui entraînaient ce genre de conséquence ont été revus par les Collectivités afin que leurs Agents ne soient pas pénalisés deux fois.

Soyez donc très vigilants....

UN DE CES DEUX FONCTIONNAIRES NE SERA PAS REMPLACÉ...

CAP Actualités

Promotion interne 2011

Dans le double souci d'information des agents et de traitement égal entre eux de leurs possibilités d'avancement au titre de la Promotion Interne, les élus CGT ont interpellé depuis plusieurs années les CAP sur la gestion des dossiers présentés par les collectivités.

Après avoir obtenu au mandat précédent une plus grande rigueur dans la réception et l'étude des pièces justificatives présentées, les élus CGT ont revendiqué que les agents puissent vérifier et signer les dossiers envoyés par leur collectivité. En effet l'absence - volontaire ou pas- de certains justificatifs demandés, pénalisent les dossiers présentés en CAP.

Nombre de territoriaux nous ont fait part de leur déception et de leur incompréhension après la diffusion de la liste des «promouvables» où ils ne figuraient pas. Sans compter que certaines collectivités rejettent la faute sur les élus CAP (c'est tellement facile !).

Donc double avantage :

- 1- pour les agents qui seront certains de l'envoi de toutes les pièces leur attribuant des points
- 2- pour les collectivités car cela évitera, de fait, la plupart des litiges actuels.

RAPPROCHEZ VOUS DE VOS COLLECTIVITES POUR DEMANDER A ETRE PRESENTES A LA PROMOTION INTERNE (si votre position administrative vous y ouvre droit)

ATTENTION,

la **date limite** de dépôt des dossiers (à demander au préalable par votre collectivité) est le **25 MARS 2011 !**

Pour plus de précisions et le nombre de postes par grade ouverts à la Promotion Interne 2011, **CONTACTEZ NOUS !!!!**



C.A.P. 2011

CAP A : Les mercredis 6 avril, 6 juillet, 5 octobre à 14 h 30

CAP B : Les mardis 5 avril, 28 juin, 4 octobre à 10 h

CAP C : Les mardis 15 ou 22 mars, 17 mai, 5 juillet, 20 septembre, 8 novembre à 14 h 30

Les CAP de décembre restent à déterminer

C.T.P. CDG 2011

Les mardis 5 Avril, 21 Juin, 27 Septembre et 6 Décembre à 10 h

Le Mal de Maire

LISTE NOIRE : Récap et Evolution de «LA JET 7» 2010

Palmarès 2010, par ordre alphabétique communal,
avec évolution des situations locales

M. FRANC Jean-Paul, Maire d'**Aimargues** (cf Pavé N° 3). En cours de négociation mais que de vagues (voir page 2)...avant la tempête ?

Mme MARION Florence, Maire de **Cardet** (cf Pavé N° 3). D'autres problèmes sont apparus.

M. JULIEN Michel, Maire de **Codognan** (cf Pavé N°3). Depuis, se fait petit !

M. VERDIER Fabrice, Maire de **Fons sur Lussan**, Conseiller Régional (cf Pavé N°2). N'est toujours pas réapparu en CAP alors qu'il y est élu (?)

M. BOUAD Denis, Président d'**Habitat du Gard** (cf Pavé N°3). C'est toujours pas sa faute !

M.DOMEIZEL André, Conseiller Municipal de **La Grand'Combe**, vice-Président du Centre de Gestion (cf Pavé N°2). S'est un peu calmé mais peut mieux faire !

M. MAURIN Francis, Président de la Maison de Retraite des **Plantiers**. A obtempéré mais à quel prix (voir ce Pavé n°4, rubrique «La Jet 7 du moment»)

Mme SABATIER Marie-Louise, Maire de **Manduel**, (cf Pavé N°3). Des progrès dans le respect, mais pas d'avancées significatives pour le reste.

M. ABBOU François, Maire de **Peyrolles** (cf Pavé N°2). Empêche toujours un agent de partir à la retraite en ne respectant pas les jugements le condamnant.

M. BAUMET Gilbert, ex-Maire de **Pont Saint Esprit** (cf Pavé N°2). La voix des urnes vient de l'éjecter vers la sortie. On en parle donc plus. Et pan sur le bec !

M. VACARIS Patrick, Maire de **Rochefort du Gard**, (cf Pavé N°3). Les placardisés le sont toujours.

M. SOLANA Jean-Rémy, Maire de **St Mamert du Gard** (cf Pavé N°3) : Rien de nouveau

M. MARROT Guy, Maire de **St Martin de Valgalgues** (Pavés N° 1 & 2). Aucune avancée si ce n'est une promesse d'avancement de grade (comme pour les autres agents d'ailleurs !). Par contre, maintien du blocage d'une promotion interne possible depuis 15 ans, pour raison syndicale non avouée, avec «placardisation».

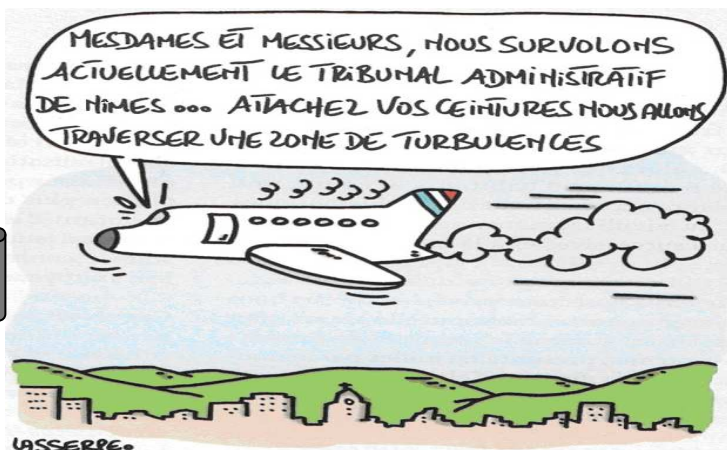
M. MAROTTE Guy, Maire de **Sommières** (cf Pavé N°2). Les choses auraient-elles l'air de s'arranger !

M. CHAPON Jean-Luc, Maire d'**Uzès** (cf Pavé N°2). **Palme 2010** du Clientélisme pour la promotion de "ses" agents.

LISTE NOIRE : LA JET 7 du moment

M. PIALET Daniel, Maire de **St Ambroix**, pour invention d'un nouveau motif de sanction disciplinaire. Il menace par écrit de refus d'obéissance un agent n'ayant pas participé à une "galette des rois" organisée par la Mairie pendant le temps de travail des personnels. Cet agent, oh scandale, avait préféré rester sur son lieu de travail ! Peut-être avait il peur d'attraper la fève, qui du coup est restée coincée dans la gorge de son Maire ?

M BERGOGNE Bernard, Maire de **Caveirac**, pour non respect avéré des droits d'un agent. Cet agent, face à cet acharnement, a préféré faire valoir ses droits à une retraite non désirée (car trop pénalisante financièrement).



M MARROT Guy, Maire de **St Martin de Valgalgues**, qui ne remplace pas en totalité ses agents en décharge syndicale alors que la commune est remboursée complètement par le Centre de Gestion. Dans un cas, il utilise même un CAE, donc 2ème remboursement par l'Etat. Faire du bénéfice sur le dos de l'activité syndicale, c'est pas beau ça monsieur, mais, en plus, faudrait pas cracher dans la soupe en stigmatisant ces activités !

M. ROUX Gérard, Maire de **St Hilaire de Brethmas**, Membre du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, Président de la CAP C. Dans une grave affaire de harcèlement, jugée et reconnue comme telle, qui a duré 3 ans, on constate étonnamment une absence de protection fonctionnelle des agents victimes. Pourquoi ?

M. MAURIN Francis, Président de la **Maison de Retraite des Plantiers**, Maire des **Plantiers**, Président de **Communauté de Communes de la Vallée Borgne**, **Conseiller Général**, et on en oublie peut-être. A fait payer la note des sommes dues à ses agents (et obtenues grâce à nos interventions) par les résidents de sa maison de retraite (il leur a écrit noir sur blanc !). Ne valait-il pas mieux toucher aux indemnités de fonction cumulées ? On a pas de sous, qu'il dit !

M. PORTAL William, Maire de **Marguerittes**, Instituteur à la retraite, pour confusion entre pédagogie et autoritarisme. Au programme : distribution permanente, donc inefficaces, de punitions (comme à l'école), licenciements injustifiés, menaces, etc..donc dépôts de plaintes par des agents.

M. GABACH Michel, Maire de **St Dionisy**, pour non respect des conditions d'hygiène et de sécurité dans ses services techniques, et pour non respect des règles d'application de la NBI.

*Si certains d'entre vous désirent nous en «cafter»
d'autres tout aussi méritants, n'hésitez pas !*

LISTE BLANCHE : LA FÊTE DES MAIRES

Il existe heureusement beaucoup de maires ou présidents respectueux des territoriaux et de leur statut, de leurs droits et devoirs. Les exemples ci dessous le sont, dans la limite de nos informations sur les collectivités concernées. Rien n'empêche de nous signaler vos élus pour nomination sur cette Liste Blanche, même s'il est évident qu'ils peuvent ne pas faire l'unanimité auprès de leurs personnels. Seuls critères : être juste et sans parti-pris, et ne pas penser systématiquement aux futures élections (en clair, être clientéliste !) au détriment de ceux qui font fonctionner leur collectivité.

Sont nommés :

M. CHAULET Edouard, Maire de **Barjac**,
M BRIOUDES Georges, Maire des **Salles du Gardon**,
Mme LAURENT PERIGOT Françoise, Présidente de la communauté de communes «Autour de Lédignan»,
pour l'ensemble de leur œuvre

**FRÉDÉRIC LEFEBVRE
FAVORABLE AU TÉLÉTRAVAIL
PENDANT LES CONGÉS MALADIE.**



LE COURRIER D'ELECTEUR

En tant qu'électeur à nos élections professionnelles, et lecteur de notre Gazette, vous avez le droit et le devoir d'interpeller les élus que nous sommes sur tout ce qui peut vous toucher de près ou de loin.

Cette rubrique vous est ouverte : il suffit de nous contacter par courrier ou par internet (sans avoir de question à poser, vous pouvez quand même nous communiquer votre adresse courriel pour envoi, gratuit, et c'est rare par les temps qui courent, de ce Pavé) et nous publierons vos questions ou appréciations, avec la discrétion éventuelle voulue, car nous connaissons les pressions ou le climat «particulier» que beaucoup d'entre vous rencontrent dans leur collectivité. Merci donc de nous préciser si vous souhaitez ou non que votre nom apparaisse avec la question.

NOM et Prénom : Ben VOILLION
GRADE : Employé ...dernière classe
EMPLOI : Dégradant
COLLECTIVITÉ : Mairie de Concoullargues
QUESTIONS, SUGGESTIONS, COMMENTAIRES :

Envoi au Pavé :

Je suis adjoint administratif et le maire me demande d'assurer la sécurité des enfants à la sortie de l'école en les faisant traverser au passage piétons. Cela fait-il partie de mes missions ?

Retour du Pavé :

Un adjoint administratif assure des tâches administratives d'exécution. Votre collectivité doit respecter strictement les missions prévues par votre cadre d'emploi (dans votre cas celui de la filière administrative)

QUIZZ

Je crois connaître mes Droits sur ...

- 1) En congé de maladie ordinaire, est-ce que je peux être contrôlé ?
a) OUI b) NON
- 2) En congé de maladie ordinaire, est-ce que je suis rémunéré ?
a) OUI b) NON

Réponses :

- 1 : a. L'autorité territoriale peut faire procéder à une contre-visite médicale effectuée par un médecin agréé. L'agent doit s'y soumettre pour ne pas perdre sa rémunération.
- 2 : a. A 100 % pendant 3 mois, et à 50 % au-delà et pendant 9 mois, sur la base du traitement indiciaire. Sont conservés le supplément familial et l'indemnité de résidence quand elle existe. Vous pouvez contracter une assurance perte de salaire (groupe, si elle existe dans votre collectivité, ou individuelle) qui couvrirait la quasi-totalité du salaire manquant.



Mrs SARKOZY & FILLON & leur "nouveau" gouvernement sont heureux de vous offrir une tirelire pour y placer votre augmentation de salaire 2011 !

**Les promesses n'engagent que celles et ceux qui y croient !
DEMONSTRATION**

2008 Accord d'une augmentation du point d'indice qui suit la hausse des prix pour la Fonction publique.

Depuis : 1^{er} juillet 2009 Valeur Indice 4,5935 euros
 Valeur Indice 4,6072 euros

soit + 0,000785 euros. Waouh !

1^{er} juillet 2010 : zéro !

1^{er} octobre 2010 : zéro !

2011 : - 0,27 % de surcotisation CNRACL !

Projet du gouvernement à partir de 2012 : - 0,27 % !

Pour info + : Prix à la consommation + 0,4%

en décembre et + 1,7 % en 1an

Prix du carburant + 9,5 % en 1 an

Prix des transports + 1,2% en 1 an

Prix du logement + 0,35 % en 1 an

Rappel cumulé : depuis 2000, **-10,6 %** de différence entre hausse des prix et augmentation du point.

LES ELUS ET LES ZÉLÉS (SUITE...ET FIN ?)

(Annexe de l'Editorial page 1)

Un exemple, parmi d'autres, du danger de «zélér» trop fort : une DGS, aux vœux 2010, s'est-elle rendu compte de qui elle lustrait les pompes (lien internet : <http://www.tout-amneville.com/voeux-du-maire-2010>) ? La réponse lui a peut être été donnée par les Vœux 2011 de son Maire-Prince (lien internet: <http://www.tout-amneville.com/voeux-du-maire-2011>) ? Cela se passe comme ça à Amnéville les Thermes (Moselle). Pour mémoire, cette commune avait été, avec St Martin de Valgugues (Gard) «mise à l'honneur» le 4 mai 2010 par une manifestation nationale envers les Maires irrespectueux de leurs agents et de leurs représentants syndicaux. Heureusement dirons-nous, M. Guy Marrot, Maire de St Martin, n'en est pas encore là !